

 <p>ACADÉMIE DE RENNES</p> <p><i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p>Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Côtes-d'Armor</p>	<p align="center">Demande de correction de barème Mouvement interdépartemental Rentrée scolaire 2024</p> <p align="center"><i>Les demandes sont à adresser à la division du 1^{er} degré de la DSDEN 22, accompagnées des pièces justificatives nécessaires à l'examen de la demande, entre le 17 et le 31 janvier 2024 dernier délai à l'adresse mail suivante : ce.div1d22@ac-rennes.fr</i></p>
--	---	---

A REMPLIR OBLIGATOIREMENT

Nom et Prénom du candidat au mouvement :

Grade :

Affectation 2023-2024 :

Adresse mail professionnelle à utiliser pour la réponse (@ac-rennes.fr):

↓ **COCHEZ** les rubriques concernées par la demande de correction.

	Éléments de barème	Question / Réponse
	Préciser le n° du vœu sur lequel porte le désaccord	
	Echelon	
	Ancienneté de fonction dans le département au-delà de trois ans	
	Education prioritaire	
	Rapprochement de conjoints	
	Autorité parentale conjointe	
	Années de séparation	
	Enfants	
	Vœux liés	
	Centre des intérêts matériels et moraux (CIMM)	
	Vœu préférentiel	
	Bonification handicap	
	Autre	

Fait à

le

signature de l'agent